VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles (autrefois rue Nayades), Joseph, Rempart (maintenant Dannell) et la rue Octavie, formant partie de l'îlet numéro 458, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140) de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur en façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds d'un pouce (458 1/12) sur cent trente cinq pieds (135) de largeur et faisant face à la rue Dannell, autrefois Rempart, sur une profondeur en façade de quatre cent quatre vingt un pieds trois pouces deux lignes (435 3/12) pour la ligne divisant ladite portion de terre de la place Dannell.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Joseph, Rempart ou Dannell et Octavie, soit arpentée sous le surveillance du Notaire Onorato, en sur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée ainsi: Pour que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démentrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retardra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réaliseraient la meilleure somme totale pour toute la propriété.

S. En comparaison à un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations ouvertes les barrières pour du comptant et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses. L'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante.

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70) pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante sept pieds six pouces (67 6") à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt huit pieds deux pouces (128 2") à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes (146 8 5") sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70) de face à l'avenue St-Charles, soixante sept pieds six pouces (67 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces 5 lignes (146 8 5") sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur en façade de cent soixante cinq pieds trois pouces deux lignes (165 3 2") sur la ligne de côté le divisant de la Place Dannell. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55) pieds de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Dannell sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135) pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Dannell (autrefois Rempart).

2. Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant Decatur) Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters) Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par J. H. Pilie voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-un pieds un pouce et un cinquième (21 1 1/5) de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces (55 6") sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 20 quarante-neuf pieds sept pouces (49 7") sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20 4 4") de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce (21 1 1/3") de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces quatre lignes (52 6 4") sur le côté des lots Nos 5 et 19, quarante six pieds sept pouces et quatre lignes (46 7 4") sur le coté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes (20 4" 4") de largeur dans le fond. Le lot numero sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième (21 1 1/5) de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18 quarante trois pieds huit pouces (43 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20 4 4") de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20 4" 4") de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46 7 4") de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20 4" 4") de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3 (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Collège et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shulten, passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897 et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent à savoir: Le numéro un forme le coin des rues Collège et State et mesure vingt neuf pieds (29) de face à la rue State la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds huit pouces (143 8") et une profondeur en façade sur la rue Collège de cent quarante quatre pieds deux pouces (144 2") et le lot numéro deux mesure vingt neuf pieds (29) de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante trois pieds huit pouces (143 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds huit pouces (143 8") sur la ligne du côté opposé.

(B) Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds, deux pouces (143 2") et sur la ligne côté opposée séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces (142 11") ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite sous 3 (A) et (B) se vendra forte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisée de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement le paiement desdits billets devant être garanti par bien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurité, y compris la clause abréviant qu'en cas où celui qui fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront de suite payables et suipuant aussi le paiement annoncé et intérêt sur le dit billet, ceux ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au dessus de leurs enchères les frais de tous certificats nécessaires qui seront requis par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McPayson notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (ensuite des enchères) au moment de la vente du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. Onorato
REAL ESTATE

et Encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend Vve de Christian Ritter, dossier No 99 061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-sept maintenant l'îlet No 384, borné par les rues Sud Robertson, Fer rot, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1892, et déposé en l'étude de G. Rareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912, et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0/0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. Onorato
REAL ESTATE

910 rue Gravier.

Caffery, Quintero, Gidière et Brumby, avocats.

16 fév—16 —25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98 577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr. Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 285 borné par les rues Burdette et Panola, (autrefois Cypress) Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et pardevant endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brower, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat.

J. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C No 98 795.

Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98,795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi le JEUDI 4 avril 1912 les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gaisse, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119 5"), sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60 3") sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J. an Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Pere sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73 3") le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit J. A. établi par Tarness, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1912.

2. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation (autrefois Jersey), Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds (110) de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60) de face à la rue Lacaisse sur vingt pieds (20) de profondeur et une largeur en face de cent vingt pieds (120) sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2 et 4 dans l'îlet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lizons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par Jose F. Braun, voyer, le 6 avril 1896 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Allred a vendu ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Prieur, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur en façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds (124) entre lignes égales et parallèles, et d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant en un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4504 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant garanti hypothécairement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de l'action allemande et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912 ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente pardevant Louis E. Aiba, notaire, et enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis E. Aiba, notaire et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E Dossier No 97,826 dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique le JEUDI 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79 11 2") à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79 11 2") à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159 10 6") de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originalement numéroté deux et douze de l'îlet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est designé par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistant en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur sera à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne portera pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité, avec

J. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

L. R. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIARES

Dans l'affaire de Receiver de la Love & Charity Ben. Soc. No 1 de Carrollton, 7me District de la Nouvelle-Orléans

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E—No 99,562

Avis est ici ordonné que le Receiver en cette affaire a reçu une offre de la nouvelle Love and Charity Benevolent Society No 1 de Carrollton Septième District de la Nouvelle-Orléans, pour l'achat de toutes les propriétés foncières et améliorations que possédait la susdite corporation, suivant une pétition inscrite sur le Livre d'Ordre du Receiver en cette affaire, et toutes personnes intéressées sont notifiées qu'à moins qu'il en soit fait objection dans les dix jours qui suivent la première publication, le Receiver demandera à la Cour l'autorité d'accepter ladite offre et conclure ladite vente.

DANIEL J. DEVLIN,
Receiver.

James J. McLoughlin, avocat pour le receiver

12 mars—12 16 21

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit.

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Verte et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication; ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

J. Onorato
REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier

W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No 99 640. Succession de Mme CAROLINE SALLAZ, épouse de Stephen Mahoney.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Sallaz, épouse de Stephen Mahoney, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912 la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Première District de cette ville, dans l'îlet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Fairfax, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 et ceci annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16, pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'achetant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la Succession de Karl E. Kuby, No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples.

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 38, borné par les rues St. Mary, Religious, Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambres, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, cisterne, etc., toujours louée à de bons locataire.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia, suivant plan par S. Reizenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Feilin, avocat pour le demandeur.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres, ensemble un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Céleste actuellement Johnson, Marigny et Josephine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Céleste, actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Céleste, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions. Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'achetant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la Succession de Karl E. Kuby, No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Antoinette Tranchina

No 99,302—Cour Civile de District Division E.

MAGASIN ET RESIDENCE DE VALEUR,

PRES DU MARCHE CARROLLTON,

210 Avenue Nord Carrollton, entre Iberville et Bienville.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 16 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 mars 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitul